

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 23 mars 2016

Président	:	M. Lionel WINKLER
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Edgar SCHNEIDER
		M. Alioune DIOP
Huissier suppléant	:	M. Patrick TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 23 mars 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux – Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

0. Préambule

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2016

2. Communications du Bureau notamment sur la composition :

- 2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. le Conseiller communal Christophe PRIVET « Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ». (Date de la commission : le mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 2.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Florian CHIARADIA : « Pour un centre-ville convivial ». (Date de la commission : le mardi 19 avril 2016 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 2.3 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Olivier RADULJICA : « Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires Montreusiens ». (Date de la commission : le lundi 11 avril 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 2.4 de la commission chargée de la prise en considération ou non du rapport intercommunal (qui sera formellement déposé lors de la séance du 20 avril 2016) relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera. "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera ". (Date de la séance d'information régionale, le mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00, à la Salle del Castillo, place du Marché à Vevey, la date de la

commission montreusienne sera fixée ultérieurement).

3. Correspondance

4. Communications de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions :

- 6.1 sur le rapport-préavis No 47/2015 relatif à la réorganisation de l'office du sport et des installations sportives, à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum au budget 2016 en faveur de l'augmentation du taux d'activité du poste de secrétaire de direction à l'office du sport et des installations sportives et la création d'un poste de responsable des activités sportives et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Depallens « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision pour l'avenir ». (Rapp : M. Alexandre Staeger).
- 6.2 sur le préavis No 01/2016 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay. (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;
- 6.3 sur le préavis No 02/2016 relatif à la révision des statuts du Service intercommunal de gestion « SIGE » du 10 décembre 2001. (Rapp : M. Olivier Blanc) ;
- 6.4 sur le préavis No 03/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de CHF 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique. (Rapp : Mme Catherine Buchet) ;
- 6.5 sur le préavis No 04/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset (Rapp : Mme Irina Gote) (Ce document vous sera adressé par courrier électronique, dans les meilleurs délais) ;

7. Développement (s) des motions et des postulats

8. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

9. Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Lionel Winkler déclare qu'il est 20h00, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre place et donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du 23 mars.

Je souhaite également la bienvenue à la Municipalité, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Je salue également le public, toujours aussi fidèle, que je remercie de l'intérêt qu'il porte aux travaux de notre Conseil.

Mesdames et Messieurs, vous avez été valablement convoqué avec l'ordre du jour établi. En espérant que chacune et chacun ait signé la liste de présence, si ce n'était pas encore le cas, je prie de le faire maintenant, je constate que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 78 Conseillères et Conseillers, l'assemblée peut donc valablement délibérer et je déclare la séance ouverte. Mais il semblerait qu'il y a encore quelques Conseillers qui n'ont pas encore mis leur carte, pensez à mettre vos carte s'il vous plaît.

Un certain nombre de Conseillères et de Conseillers se sont excusés. La liste figurera dans le procès-verbal comme d'habitude ».

Présence :

78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Carolanne Feissli, Irina Gote, MM. Alain Borlat, Raphaël Corbaz, Yves Cornaro, Bassam Degerab, Laurent Demartini, Grégoire Furrer, Emmanuel Gétaz, Armin Gote, Patrick Grognuz, Marcel Jost, Julien Kundert, Charles Meichtry, Pablo Menzi, Francis Niquille, Roland Rimaz.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Francis Gonzalez, Gilles Marco, Quentin Schärer, Bernard Schmid, Sassenhiran Vairavanathar.

M. le Président demande si l'ordre du jour suscite une remarque, ce qui n'est pas le cas. On passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2016

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote à main levée du procès-verbal du 3 février 2016.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Charlotte Chevallier pour son gros travail de rédaction.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

Tout d'abord les informations concernant les compositions des commissions chargées des prises en considération ou non des motions et postulats.

2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. le Conseiller communal Christophe PRIVET « Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ». (Date de la commission : le mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis intercommunal :

Présidence PLR : Mme Laurence Sierro

Membres : MM. Ihab Al Jundi, Jérôme Chessex, René Chevalley, Raphaël Corbaz, Mario Gori, Daniel Manzini, Christophe Privet, Heinz Schoeneich, Eric Walther.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Florian CHIARADIA : « Pour un centre-ville convivial ». (Date de la commission : le mardi 19 avril 2016 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Roland Rimaz

Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Florian Chiaradia, Denis Golaz, Michel Granato, Vincent Haldi, Anthony Huys, Cyril Pabst, François Pochon, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.3 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Olivier RADULJICA : « Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires Montreusiens ». (Date de la commission : le lundi 11 avril 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. René Chevalley, Bassam Degerab, Bruno Femia, Claude-Pascal Gay, Tal Luder, Michel Posternak, Olivier Raduljica, Domenico Silleri.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

2.4 de la commission chargée de la prise en considération ou non du rapport intercommunal (qui sera formellement déposé lors de la séance du 20 avril

2016) relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera. "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera ". (Date de la séance d'information régionale, le mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00, à la Salle del Castillo, place du Marché à Vevey, la date de la commission montreuusienne sera fixée ultérieurement).

Comme tous ont pu le constater, il s'agit comme au mois de décembre, de nommer par anticipation la commission chargée de l'examen du rapport, en prévision d'une séance d'information régionale qui aura lieu entre nos deux séances du Conseil des mois de mars et avril.

Cette date de séance d'information régionale est agendée au mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00, à la Salle del Castillo, place du Marché à Vevey. La date de la commission montreuusienne sera fixée ultérieurement, à savoir lors de notre prochaine séance.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non du rapport intercommunal :

Présidence des VERTS : M. Yves Laurent Kundert

Membres : Mme Anne-Lise Bühler, MM. Christian Bécherraz, Claude-Pascal Gay, Yanick Hess, Franco Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Alexandre Staeger, Bernard Tschopp, Michel Zulauf.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Il y a encore une communication de M. Lionel Winkler, Président du Bureau électoral, qui s'excuse un tout petit peu du début d'improvisation de cette communication, puisque l'on a reçu ce soir, à environ 17 h. 30 - 18 h. 00, les réponses du Conseil d'Etat concernant les deux recours qui ont été établis par rapport aux élections communales du 28 février dernier.

M. le Président ne lit que très partiellement ces réponses dans le sens qu'elles sont assez longues, mais surtout elles seront jointes au procès-verbal de cette séance du Conseil. Il résume donc de manière la plus objective possible la réponse et surtout donne lecture finalement de la décision du Conseil d'Etat par rapport à ces deux recours.

Le premier recours a été déposé par M. Cédric Marsens et le Parti Pirate Vaudois pour violation de l'article 36, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Il s'agissait en fait de petits problèmes qu'il y a eu dans le contenu de certaines enveloppes qui ont été envoyées aux électeurs. Certaines listes manquaient, d'autres étaient à double, etc.

Pour résumer, il y a 10 à 15 cas qui ont été recensés et l'ensemble des partis ont été concernés par des manques ou des doublons au niveau de ces envois. Il y a 6 pages de considérations et le recours a été rejeté par le Conseil d'Etat.

M. le Président Lionel Winkler donne donc lecture de la décision du Conseil d'Etat.

Si certains veulent malgré tout lire encore ce soir ce considérant du Conseil d'Etat, M. le Président est à disposition à la fin du Conseil, mais l'entier de cette réponse du Conseil d'Etat sera donc annexé au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

Le deuxième recours avait été déposé par MM. Alexandre Staeger et Christophe Privet contre le résultat des élections du Conseil communal de Montreux du 28 février 2016.

Il y a un peu plus de pages, au total 8 pages de considérations. M. le Président va résumer ce qui a été fait. Tout d'abord un recomptage a été effectué le 14 mars dernier, durant lequel certaines petites erreurs ont été constatées. Ce qui fait que le résultat du 28 février a été quelque peu modifié, mais cela ne change en rien le résultat final des élections du 28 février.

Simplement, par recomptage, certaines personnes au sein de leur parti, ont croisé leur position par rapport à une, deux, cinq ou dix voix au maximum. Cela ne change rien dans le résultat de l'élection, mais peut-être que certains qui étaient, il dit au hasard, 15^{ème} se retrouvent 16^{ème} et vice-versa avec une autre personne. Voilà pour le résumé.

Il n'y aura donc pas lieu d'organiser de nouvelles élections et M. le Président donne lecture de la décision du Conseil d'Etat.

Là aussi, si quelqu'un souhaite lire ce soir tout ou partie de ce document il pourra le faire, l'entier du document sera bien entendu annexé au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

M. le Président Lionel Winkler se permet quelques commentaires en sa qualité de Président du Bureau électoral, et donne lecture de son intervention :

« Vous imaginez bien que je suis particulièrement satisfait du résultat de l'enquête administrative de Monsieur le Préfet et de la décision du Conseil d'Etat, suite au recours de deux membres de Montreux Libre.

Non pas une satisfaction à titre purement personnel pour l'organisation de cette journée, mais une satisfaction entière pour les quelques cent personnes qui ont œuvré durant cette journée dans des conditions qui sont devenues difficiles suite à une accumulation de problèmes techniques.

Certes le recomptage a fait ressortir quelques erreurs toutes expliquées, mais ce recomptage a surtout permis de confirmer les élections du 28 février.

Une toute petite minorité en a douté, et a même suspecté des fautes plus ou moins graves qui auraient pu invalider ces élections du 28 février.

Mais plus difficile à admettre encore, ce sont certains médias qui se sont permis les pires commentaires sur les retards pris par le Bureau électoral de Montreux, sans même poser la moindre des questions au principal intéressé, à savoir votre serviteur.

Pas tous, heureusement, et je relève néanmoins Radio-Chablais qui a régulièrement contacté le Président du Bureau électoral et ainsi a pu objectivement informer ses auditeurs.

Cette journée m'aura apporté au moins deux choses : tout d'abord, pour peu que je ne l'aie pas su auparavant, le sensationnel et la suspicion seront manifestement toujours prioritaires sur le respect des personnes. C'est bien désagréable, mais nous vivons avec.

La deuxième chose que cette journée m'aura apportée, c'est le plaisir de constater tout l'enthousiasme apporté par les personnes engagées pour cette journée du 28 février.

Malgré les problèmes techniques, la fatigue d'une journée qui se prolongeait d'heure en heure et le stress engendré par la pression des délais de remise des résultats, tous ont tenu et porté la qualité de travail nécessaire à ce genre de journée.

Et j'aimerais apporter une palme supplémentaire à tous les volontaires à la saisie informatique qui après une journée difficile, ont accepté "d'un seul homme", si vous me permettez cette expression, de remplir encore après minuit, afin de sortir les résultats du Conseil communal avant le lever du soleil.

Merci donc infiniment et sincèrement à vous les Conseillères et Conseillers communaux, les volontaires externes et le personnel de l'Administration communale, qui avez de manière magistrale "tenu le coup" tout au long de cette journée difficile et encore le reste de la nuit pour plusieurs d'entre vous.

Merci encore à Monsieur le Secrétaire municipal, Olivier Rapin, pour avoir mis en œuvre, dans un délai relativement court, les infrastructures nécessaires au recomptage du 14 mars. Je lui laisserai encore le soin de transmettre mes plus vifs remerciements aux personnes de son service ainsi qu'aux autres collaborateurs de l'Administration communale venus en renfort ce jour-là.

Certains qui me connaissent me disent parfois que je suis un peu utopiste... peut-être... et là effectivement je fais un rêve... Un rêve où je lis dans les médias que malgré tout ce qui a été écrit de faux sur l'organisation et les dépouilleurs du 28 février, force est de constater que tous ont fait un travail de qualité. Le rêve d'une information objective, d'une information sous forme de mea culpa...

Mais il paraît que les rêves n'existent... que pour être rêvés !...

Nous voilà donc au terme d'un épisode que vous pouvez imaginer un peu difficile dans ma courte "carrière" de Président du Conseil communal, et si les enseignements ont d'ores et déjà été tirés lors d'un débriefing qui a rapidement suivi le 28 février, je peux maintenant me consacrer à la suite et fin de mon mandat, avec toute l'énergie nécessaire.

Et c'est ainsi que je peux enfin et officiellement féliciter toutes les personnes qui ont été élues le 28 février au Conseil communal, ainsi que les membres de la Municipalité réélus, sans oublier le nouvel élu à la Municipalité, M. Olivier Gfeller.

Je ne vais pas encore vous souhaiter une belle prochaine législature, cela viendra bien sûr, car nous avons encore du pain sur la planche jusqu'au 30 juin prochain et je compte bien entendu sur vous !

Je vous remercie pour votre attention ».

Pour la suite, et même s'il ne s'agit pas directement d'une communication du Bureau, M. le Président Lionel Winkler laisse, sur ce point de l'ordre du jour, M. Yves Depallens, Président de la CCO, apporter quelques informations concernant la suite de l'évolution du site internet du Conseil communal.

M. Yves Depallens, en tant que Président de la CCO et au nom des membres de cette même CCO, tient à communiquer deux points.

Le premier, comme cela a été promis au mois de décembre lors de la dernière séance de l'année, il s'agit du lancement de l'application mobile sur les téléphones et tablettes. Il n'y a pas de hasard c'est uniquement ce matin que le shop de Apple a accepté l'appliquatif du "Conseilmontreux". Donc tous peuvent prendre leur téléphone, iPad-, iPhone ou tablette Android, et tous peuvent télécharger gratuitement l'appliquatif "Conseilmontreux".

Cet applicatif permet de consommer le site internet du Conseil comme M. Depallens va le démontrer en l'espace de deux minutes, sous un interface complètement adapté aux appareils mobiles et pas de la même manière que sur un ordinateur. Il en fait donc la démonstration.

En guise de conclusion par rapport à ce premier point, M. Depallens voulait juste boucler la boucle. On est à deux mois de la fin de la législature et tous se souviennent que la CCO a été créée au début de cette législature et il pense que l'on est à bout touchant de la fin de ce magnifique projet. Il pense que l'on a le site internet et les outils les plus modernes de Suisse, avec des applicatifs sur les outils mobiles, l'outil que l'on a développé qui permet les convocations, la gestion des documents.

En tant que Président et au nom de la CCO il tient à féliciter vraiment pour le travail qui a été fait afin que les membres du Conseil puissent avoir les meilleurs outils et la meilleure interface possible.

Le deuxième point qui lui fait extrêmement plaisir, c'est que le lancement de cet applicatif et de ce site se fait aussi dans une salle qui est complètement technologique. La technologie y est complètement invisible, le vote électronique, les micros, les caméras.

M. Depallens pense que l'on peut être fier du travail qui a été fait sur l'ensemble de ces différents outils, afin que les membres du Conseil puissent avoir à disposition les meilleurs outils, une des dénominations de la commission étant l'organisation du Conseil et pas seulement la communication, et ceci pendant les 5 années de la législature, avec l'ensemble des gens qui ont été impliqués dans ce travail. M. Depallens pense que l'on a de ce fait répondu à la mission d'organisation du Conseil par rapport aux nouveaux outils.

Le deuxième point qui est en fait en lien avec le premier, puisque l'on est à la fin de la législature et qu'un nouveau Conseil a été élu, bien évidemment la CCO sera reconstituée en juin, selon les statuts, lors de l'établissement des autorités. Un certain nombre de nouveaux Conseillers vont se présenter à cette CCO et pour vraiment boucler la boucle et lancer la nouvelle équipe qui rejoindra cette CCO pour la prochaine législature, M. Yves Depallens informe les membres du Conseil qu'ils vont recevoir dans le mois qui suit, normalement entre cette séance du Conseil et la prochaine séance, mais c'est possible que cela soit un tout petit peu après la prochaine date du Conseil, un email avec un lien avec un questionnaire en ligne qui permettra aux membres du Conseil de donner leur avis sur un certain nombre de questions, de sujets concernant le travail de la CCO. On peut aller au plus positif ou au plus négatif avec des forces de propositions qui permettront aussi d'orienter le travail de cette commission lors de la prochaine législature pour les personnes qui la dirigeront.

M. Depallens demande aux Conseillères et aux Conseillers de réserver bon accueil à ce questionnaire, c'est vraiment dans l'optique en fait d'améliorer les outils, d'essayer

de voir quelles sont les propositions qui sont faites, ce qui est bien, ce qui n'est pas bien, quels sont les interfaces, afin de pouvoir procéder à des adaptations pour que tout le monde puisse travailler avec ces outils et que cela soit le plus organisé possible.

Pour terminer, M. Yves Depallens déclare que l'on arrive en fait à la vision qui avait été pensée au début de la législature, à savoir que l'enveloppe électronique est maintenant complètement disponible. Donc on peut imaginer qu'à la prochaine législature on pourra peut-être arriver à ce qu'à un moment donné, des gens qui ne souhaitent plus recevoir à la maison l'enveloppe contenant les documents nécessaires aux séances, reçoivent l'enveloppe électronique.

Bien entendu la convocation arrivera officiellement à domicile, puisque c'est la seule chose qui doit rester ainsi. Pour ceux qui ne souhaitent effectivement plus recevoir les documents par poste, la CCO peut imaginer qu'il y aura peut-être une compensation. Pour les Conseillères et Conseillers qui sont réfractaires aux nouvelles technologies, ils ne doivent pas s'inquiéter, l'enveloppe continuera d'arriver, mais M. Depallens pense qu'aujourd'hui on peut combiner les deux choses.

Il remercie l'assemblée pour son attention et souhaite à tous une bonne consommation de ces applicatifs et s'il y a des remarques ou des bugs à constater il ne faut pas hésiter à lui en faire part.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Yves Depallens et félicite la CCO pour ces améliorations et cette évolution dans les outils de travail du Conseil.

M. Christophe Privet a demandé la parole probablement concernant la communication du Président du Bureau électoral, mais M. le Président termine juste avec les communications du Bureau et il passera ensuite la parole à M. Privet.

Une dernière communication de la part de notre secrétaire, qui vous remercie beaucoup, par avance, de lui faire parvenir vos interventions écrites sous forme électronique avant les Fêtes de Pâques afin de lui faciliter le travail au vu des délais très courts avec la prochaine séance. Donc ne partez pas en vacances si vous avez des documents à lui transmettre, de manière à ce qu'elle n'ait pas, les deux dernières nuits avant le délai de rédaction du procès-verbal, à rester éveillée pour le terminer. M. le Président remercie les membres du Conseil de leur attention à ce sujet-là.

Il passe maintenant la parole à M. Christophe Privet.

M. Privet s'excuse, mais il se sent un peu obligé de rebondir sur les propos que M. Winkler a tenus en sa qualité de Président du Bureau électoral, et pense qu'il n'a pas pris suffisamment d' hauteur.

A titre personnel, M. Privet ne croit pas que les recourants avaient de la suspicion, d'ailleurs à la lecture de leur recours jamais ce terme n'a été employé, jamais ce terme n'a été utilisé, jamais ce terme n'a été répété à qui ce soit, y compris en ce qui concerne la presse.

Il pense que bien au contraire, quand la question a été posée, ils avaient dès le départ déclaré que ce n'était pas un problème de suspicion. M. Privet rappelle ici que le Conseil d'Etat leur a donné partiellement raison, et que le Conseil d'Etat, à la page 7, souligne quand même un point, et l'on a eu l'occasion d'en discuter tous ensemble avec le préfet, lui-même a reconnu que l'on a des procédures qui méritent d'être

revues. M. Privet espère ce soir qu'il est prévu qu'on les revoie effectivement, car cela lui semble important.

A titre d'exemple, des bulletins déclarés nuls par le Bureau alors que la loi disait clairement qu'ils devaient être déclarés comme valables. Cela a été discuté ensemble avec le préfet, M. Privet pensait que ce point était réglé.

M. Privet tient juste à dire qu'en dehors de la suspicion que M. le Président a laissé à penser que M. Staeger et lui-même auraient, il faut dire que le Conseil d'Etat reconnaît en page 7, point d : « La procédure de recomptage permet ainsi d'établir que, nonobstant les erreurs constatées et les problèmes rencontrés... », donc ces problèmes ont existé. Pour MM. Privet et Staeger l'important c'est qu'aujourd'hui ce qui a été discuté avec le préfet puisse être appliqué dans le futur. C'est tout.

Il n'y a pas de suspicion, et M. Privet regrette que M. le Président le prenne comme cela. Ce recours démontre qu'il y avait quelques problèmes, alors petits, c'est chacun qui décidera ce qu'il en est. Il y a des gens qui pensaient être élus qui ne le sont pas, il y en a d'autres qui n'étaient pas élus qui le sont à présent, il y a des changements dans les listes, chacun en tirera les conséquences.

Mais M. Christophe Privet ne croit pas qu'il peut laisser dire à M. le Président Lionel Winkler, aux noms de M. Alexandre Staeger et de lui-même, qu'il y avait des suspicions ou quoique ce soit. Il y a eu des problèmes, ils ont été levés par le recomptage. Le Conseil d'Etat leur a donné partiellement raison, et ils en sont satisfaits.

M. Christophe Privet annonce en exclusivité ce soir qu'ils ne feront pas recours.

M. le Président remercie M. Privet pour ces informations. Il ne voulait pas intervenir mais il rappelle qu'il n'y a pas de personnes qui n'auraient pas été élues, qui sont élues maintenant et vice versa.

La polémique pourra continuer à un autre moment, maintenant M. le Président passe à la suite, soit au point 3 de l'ordre du jour.

3. CORRESPONDANCE

On a reçu tout d'abord une pétition émanant de l'Association des Intérêts de Clarens. M. le Président en donne lecture. Cette pétition sera transmise à une commission ad hoc lors de la prochaine séance du Conseil et elle sera annexée au procès-verbal. (Annexe 3)

Le deuxième courrier émane de M. Christian Gagnat et le titre est : « Section UDC Montreux-Veytaux – Présidence ». M. le Président Lionel Winkler en donne lecture. Ce courrier sera également annexé au procès-verbal. (Annexe 4)

Le troisième et dernier courrier émane de M. Yves Cornaro. M. le Président Lionel Winkler en donne lecture. Ce courrier sera également annexé au procès-verbal. (Annexe 5)

Il n'y a pas d'autres correspondances.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité.

M. le Président croit savoir qu'il y a d'autres communications de la part de la Municipalité et il passe la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

Dans la suite des félicitations adressées tout à l'heure par M. le Président du Conseil communal et Président du Bureau électoral, M. Laurent Wehrli, au nom de la Municipalité, félicite tous les élus au Conseil communal pour la législature 2016 – 2021. Il félicite également ses collègues réélus et souhaite la bienvenue à la Municipalité à M. Olivier Gfeller.

Dans ce cadre-là il aimerait également remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans le cadre de ces élections. Certes, d'aucuns se retrouvent pas encore élus, si on permet à M. le Syndic Laurent Wehrli de le dire ainsi, à savoir les viennent-ensuite. On le sait très bien et tous l'ont vécu au gré de la dernière législature, et la dernière lettre lue par M. le Président Lionel Winkler en témoignage, que les évolutions d'habitat, de travail ou d'autres éléments font qu'il y a une rotation relativement importante dans un Conseil durant 5 ans, et certainement que toutes ces personnes auront la possibilité de siéger et donc d'avoir aussi le plaisir de réaliser ce pourquoi ils se sont engagés dans le cadre de cette campagne. Merci beaucoup aux uns et aux autres pour le dynamisme ainsi témoigné dans le cadre de cette campagne, ainsi que pour la qualité des échanges et des relations que l'on a pu maintenir pour la Commune de Montreux et pour son avenir dans le cadre de cette campagne.

M. le Syndic Laurent Wehrli annonce que la cérémonie d'assermentation des Autorités communales de Montreux, pour la législature 2016 – 2021, présidée par M. le Préfet et le Doyen, aura lieu le mercredi 15 juin, dès 18h00, sous le Marché couvert. Bien évidemment, tous recevront en temps utile les informations et le détail précis de cette cérémonie, mais il semblait important à la Municipalité de d'ores et déjà communiquer cette date afin que tous puissent réserver cette soirée.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. le Syndic Laurent Wehrli et donne la parole à M. le Municipal Christian Neukomm qui a deux communications à faire au Conseil.

La première a trait au PGA et M. Christian Neukomm en donne lecture :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité se réfère à sa dernière communication du 9 décembre 2015 concernant le même objet.

Elle relevait à cette occasion que les griefs invoqués par l'Office fédéral nécessitaient un contrôle extrêmement fin, en constatant que la lecture du territoire effectuée par la Confédération, quand bien même appréhendée avec une très grande attention, révélait certaines inexactitudes justifiant une intervention de la part de la Commune.

Ainsi, une délégation représentée par le service de l'urbanisme s'est rendue à trois reprises au siège de l'ARE à Berne, entre les mois de décembre et de février 2016. Ces séances de travail ont conduit à revisiter, en accord avec les représentants de cet office, le mode de compensation des zones d'affectation permettant d'assurer la compatibilité du plan général d'affectation (PGA) avec le droit fédéral.

A la suite d'un examen détaillé de chaque compartiment de territoire concerné par la problématique de la compensation, il apparaît que les pourparlers avec l'ARE seraient de nature à permettre de trouver prochainement une issue négociée à cette procédure.

La Municipalité sera donc en état de renseigner le Conseil sur l'avancement de cet important dossier à l'occasion de l'une de ses prochaines séances.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la communication présentée ce soir ».

La deuxième communication de la Municipalité au Conseil communal est relative au plan partiel d'affectation « La Corsaz ». M. le Municipal Christian Neukomm en donne également lecture :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En date du 17 juin 2015, votre Conseil a adopté le plan partiel d'affectation (PPA) « La Corsaz » dont le périmètre est délimité par la rue du même nom et la rive gauche de la Baye de Montreux. Ce plan fixe les principes d'aménagement selon lesquels le secteur est amené à se restructurer et prévoit, notamment, une circulation piétonne publique reliant les parties basse et haute de la rue de La Corsaz au travers du quartier.

Selon les dispositions de l'article 58 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le plan et le règlement spécial ont été transmis au Département compétent en vue de leur approbation préalable au sens de l'article 61 LATC.

Or, suite à un changement de pratique des Registres Fonciers, le service du développement territorial (SDT) a informé la Municipalité que l'assiette du passage public pour piétons devait, préalablement à l'approbation cantonale, faire l'objet de la procédure formelle que dicte l'article 13 de la loi sur les routes (LRou), de façon à ce que cette servitude de passage soit régulièrement inscrite au Registre Foncier, quand bien même son exercice aujourd'hui, est garanti par une convention liant la Commune de Montreux et les propriétaires concernés.

Il s'ensuit de l'explication qui précède qu'une enquête publique sera prochainement ouverte selon cette disposition de la loi sur les routes laquelle portera exclusivement sur le tracé de cette servitude publique. Cette publication de 30 jours sera suivie par le dépôt d'un préavis à votre Conseil qui devra adopter le tracé de ladite servitude, puis son exercice et, cas échéant, statuer sur les oppositions.

S'agissant du calendrier attaché à ce processus complémentaire, l'enquête publique devrait pouvoir se dérouler avant la fin du mois de mars prochain pour permettre de planifier ensuite le dépôt du préavis pour la séance du mois de mai 2016.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication ».

M. le Président remercie M. le Municipal. Il n'y a pas d'autres communications.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Un postulat et trois interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par Mme Anne Saito, porte le titre : « Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux ».

La 1^{ère} interpellation émane de M. Olivier Raduljica et porte le titre : « Données des administrés ».

La 2^{ème} interpellation émane de M. Alexandre Staeger et porte le titre : « Bis repetita placent ? ».

La 3^{ème} interpellation émane de Mme Carola Fastiggi au sujet de la Ferme de Clarens en état de décomposition avancé.

Ce postulat et ces trois interpellations seront traités aux points 7 et 8 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 sur le rapport-préavis No 47/2015 relatif à la réorganisation de l'office du sport et des installations sportives, à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum au budget 2016 en faveur de l'augmentation du taux d'activité du poste de secrétaire de direction à l'office du sport et des installations sportives et la création d'un poste de responsable des activités sportives et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Depallens « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision pour l'avenir ». (Rapp : M. Alexandre Staeger).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts saluent la qualité du rapport réalisé pour répondre au postulant. Il s'agit d'une synthèse complète du sport à Montreux et servira de guide utile quant aux priorités futures. Nous saluons également l'accent mis sur le sport pour tous, qui, naturellement, concerne au plus près les Montreusiens.

A ce titre, nous apprenons par ce rapport que l'offre sportive est remarquablement développée dans notre commune. En comparaison avec d'autres collectivités vaudoises, ici la pratique du sport et l'appartenance aux clubs est davantage répandue, ce dont nous nous réjouissons.

Face à ce diagnostic positif, est-il pour autant impératif d'allouer des moyens supplémentaires à ce service ? D'autres développements ne seraient-ils pas prioritaires ? Nous devons être très prudents devant l'instauration de nouvelles charges liées. Nous aurions ainsi aimé que le poste soit mieux précisé : nous regrettons notamment que les conséquences d'un refus ce soir n'aient pas été davantage développées dans le rapport-préavis et en commission. Tout au plus s'agit-il de pallier les nombreuses heures supplémentaires effectuées dans le service, et de certains reports de charge, comme dans le cas du sport facultatif.

Nous comprenons toutefois que sans cet apport, il serait difficile pour le service de maintenir des prestations de qualité comme ce qu'il offre aujourd'hui. A nos yeux, cette qualité doit se maintenir et, face surtout à une complexification de gestion à laquelle le milieu associatif est confronté, un soutien aux clubs, administratif ou logistique, est aujourd'hui, pour nous, plus que souhaitable.

C'est pourquoi, pour ces quelques raisons, qu'au final nous accepterons ce préavis. Je vous remercie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 OUI et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 47/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 au Conseil communal relatif à la réorganisation de l'office du sport et des installations sportives, à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum au budget 2016 en faveur de l'augmentation du taux d'activité du poste de secrétaire de direction à l'office du sport et des installations sportives et la création d'un poste de responsable des activités sportives et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Depallens « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision pour l'avenir »,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis et de ses annexes, en réponse au postulat de M. Yves Depallens pris en considération le 25 avril 2012 sous le titre « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision pour l'avenir » ;
2. d'adopter la stratégie politique communale en matière de sport telle que présentée au point 9 du présent rapport-préavis ;
3. d'accepter l'augmentation de 20% du taux d'activité du poste de secrétaire de direction de l'office du sport et des installations sportives ;
4. de créer un poste de responsable des activités sportives à 100% ;
5. de voter au budget 2016 un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum, à ventiler comptablement sur la nature de charges 30 du chapitre 170 ;
6. de porter aux budgets 2017 et suivants les montants nécessaires à cet effet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 59 OUI, 4 NON et 8 abstentions.

6.2 sur le préavis No 01/2016 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay. (Rapp : M. Christian Bécherraz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts accueillent ce préavis avec perplexité. Si nous pouvons entrer en matière sur le principe d'un financement régional, il serait faux d'accepter systématiquement tout ce que propose la CIEHL par peur d'un refus futur de financement d'un

investissement montreusien. Cet aspect ne doit pas à notre sens masquer un débat de fond. Un certain nombre d'interrogations nous sont effectivement posées ce soir.

En premier lieu, on constate que le montage financier ressemble à un château de cartes : à ce jour, le financement n'est pas encore bouclé. Une part repose sur des promesses, et pour le reste, on compte sur d'hypothétiques mécènes et dons institutionnels... Rappelez-vous il y a quelques années, du financement boiteux du télésiège des Pléiades...

Surtout, l'objectif de cet Espace régional ne nous semble pas forcément bien défini. S'agit-il d'un lounge et d'un abri à chenillette de luxe ou bien d'un pôle d'information et de prestation pour les visiteurs adeptes du tourisme doux ? Le développement de la réflexion concernant l'aménagement de l'infrastructure nous laisse le doute : si l'on se réfère, par exemple, à la simple question des dortoirs, fondamentale dans la définition de l'offre, on remarque au fil des projets qu'ils sont tout d'abord prévus, ensuite abandonnés, puis finalement imposés par le Conseil administratif de la CIEHL !

Enfin, nous regrettons les choix minimalistes, tout juste conformes aux dispositions légales, qui ont été faits en matière de développement durable. Vous conviendrez qu'on aurait ainsi pu faire mieux sur cette imposante surface de toit que le mince bandeau de panneaux solaires prévu...

Par ailleurs, sachez que pour chauffer cette imposante surface, une chaudière à gaz est prévue. Et qu'un amendement blonaysan demandant de remplacer ce système par un chauffage à pellets, ce qui coûtait Fr. 30'000.-, vient d'être refusé ...

Si plusieurs aspects de ce projet suscitent notre préoccupation, force est de constater tout de même que les retombées négatives, si elles sont avérées, toucheront avant tout Blonay et Saint-Légier, et que nous ne serons mis à contribution (normalement du moins!) qu'une seule fois, par le biais de la CIEHL.

C'est pourquoi la plupart des membres du groupe s'abstiendront, et quelques-uns refuseront. Je vous remercie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, précise que le préavis est approuvé à l'unanimité des membres présents et donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 01/2016 de la Municipalité du 15 janvier 2016 au Conseil communal relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 58 OUI, 8 NON et 10 abstentions.

6.3 sur le préavis No 02/2016 relatif à la révision des statuts du Service intercommunal de gestion « SIGE » du 10 décembre 2001. (Rapp : M. Olivier Blanc) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Blanc, président-rapporteur, relève juste un détail. On a pu constater qu'il n'a pas copié les conclusions. C'est une erreur de manipulation et il s'en excuse.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre déplore la formule de représentation choisie à l'art. 8 du projet de nouveaux statuts. Cette formule suppose que les quelques 20 - 25'000 habitants des 7 communes dites d'amont auraient le même poids que les quelques 50'000 habitants des 3 villes. Et une telle situation est d'autant moins acceptable que, dans la configuration actuelle, les villes disposent de 26 sièges contre 21 pour les communes d'amont.

Il importe de rappeler que d'importants investissements en matière d'épuration des eaux sont à prévoir. Il s'agira en particulier de réaliser une nouvelle station d'épuration aux nouvelles normes, dont le coût avoisinera les 200 millions de francs. Il faudra aussi compter avec de nouveaux aménagements sur les sites du Pierrier et de l'Aviron. Les villes sont plus directement concernées par ces nouveaux aménagements et il semble normal qu'elles gardent un pouvoir d'influence, notamment au niveau des cautionnements liés au financement.

Le projet comporte certes quelques avancées au niveau du développement durable, mais cela représente à nos yeux un prétexte bien léger pour accepter un flagrant déni de représentation démocratique.

En effet, admettre la nouvelle répartition des sièges au SIGE reviendrait, au niveau de notre Conseil, à admettre que les Verts, l'UDC et Montreux Libre disposent ensemble de 5 sièges sur 10 dans les commissions.

Si on peut comprendre que la majorité des délégués du SIGE, présents pour défendre les intérêts régionaux, aient accepté de courber l'échine, il faut en revanche garder à l'esprit que nous sommes ici pour défendre avant tout les intérêts des Montreusiens, qui s'abreuvent en partie sur leur propre territoire et en partie en Valais – je veux dire par là qu'une partie de l'eau vient du Bouveret, pas que mes concitoyens aiment le Fendant...

Toute démocratie digne de ce nom est basée sur le principe « un citoyen = un vote ». Tout état fédéral – la Suisse en est un depuis 1848 – est basé sur le principe « un état = un vote ». Or, dans le projet proposé, aucun de ces deux principes n'est respecté,

du fait que la délégation fixe est trop importante. Cela conduit, comme évoqué précédemment, à considérer les habitants des villes comme des citoyens de seconde zone, ayant deux fois moins le droit d'être représentés que les citoyens des communes d'amont.

La démocratie étant avant tout une affaire de principe, il est pour nous primordial de faire prévaloir le principe de la représentation proportionnelle au nombre d'habitants sur le risque d'éveiller des susceptibilités qui n'ont pas ou plus lieu d'être.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser le préavis 02/2016 ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Bernard Gret partage assez bien l'avis de M. Alexandre Staeger sur la représentation. La modification de ces statuts ne lui semble pas très logique.

Il y a deux autres aspects qui sont traités, notamment par le fait que l'on veut inscrire dans les statuts la participation au développement d'énergie renouvelable et autres, qui ne sont pas, de l'avis de M. Gret, les objectifs principaux et prioritaires à donner au SIGE, qui doit fournir de l'eau de bonne qualité d'une part, et traiter l'eau à la sortie d'autre part.

Vouloir multiplier les aspects technologiques du SIGE revient à en faire une usine à gaz prochainement et il y a assez de sociétés qui sont capables de valoriser l'énergie que l'on peut retirer de tout le traitement que fait le SIGE.

D'autre part, on veut y inscrire aussi, dans ces statuts, la nécessité de participer à la coopération et au développement, qui de l'avis de M. Gret ne devraient pas être inscrits dans les statuts du SIGE, mais peut-être un coup de cœur comme cela a été déjà fait occasionnellement, de manière à ne pas non plus disperser les taxes et les frais, à fortiori qu'il y a de très gros investissements qui vont venir prochainement.

C'est la raison pour laquelle M. Bernard Gret pense qu'il ne faut pas accepter ces statuts tels qu'ils sont, il faut revisiter la copie et l'améliorer.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf déclare que les Socialistes, lors de la séance de groupe de lundi dernier, ont longuement évoqué cette question de la représentation des sièges au SIGE entre les communes d'amont et les communes riveraines du lac, comme Montreux, la Tour-de-Peilz et Vevey.

Il leur est apparu qu'il fallait accepter les modifications de ce statut, mais il leur est apparu également que, lors de cette dernière législature, il y a eu beaucoup d'absences lors des séances et des séances de préparation en particulier du SIGE.

Donc, il faudra voir au mois de juin prochain, lorsqu'il faudra désigner les représentants du Conseil au SIGE, on devra faire attention à désigner des personnes qui sont disposées à consentir tout le temps nécessaire pour être valablement représentantes de la Commune de Montreux au sein de cette association.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther se permet de s'exprimer au titre de Conseiller municipal, mais également de Président du SIGE.

S'il s'exprimait à titre personnel il pourrait bien sûr regretter que certains de ces aspects n'aient pas pu être mieux pris en compte lors de la phase de consultation, une

commission ayant été nommée à l'époque et avait notamment sur l'art. 8 constaté que l'on perdait un petit peu de représentativité, mais jugé que cela était très faible et que finalement c'était un détail, que la représentation proposée convenait. C'est pour cela que le projet avait été accepté à l'unanimité de cette commission consultative.

Cela dit, M. Caleb Walther aimerait tout d'abord répondre à M. Bernard Gret en le rassurant. Si le SIGE a proposé de mettre cela dans ces buts, ce sont d'une part des buts optionnels, les buts prioritaires restent, ceux autour de l'eau et des abattoirs. Pourquoi dans les buts optionnels, parce que d'une part il semblait nécessaire de valoriser tout ce qui pouvait l'être en matière d'énergie renouvelable. Il ne s'agit pas de dire que l'on va le faire nous-mêmes, mais "d'avoir le droit de le faire", droit de valoriser nos conduites et toute l'eau qui circule dans nos réseaux.

De même que pour la coopération et l'aide au développement, M. le Municipal Caleb Walther rappelle que c'est quelque chose qui a été discuté il y a maintenant au moins une dizaine d'années dans cette salle, et il avait été convenu qu'il semblait beaucoup plus pertinent que l'aide au développement puisse être faite par le SIGE, en apportant et en partageant ses connaissances à des personnes, à des instituts, à des régions qui ne les ont peut-être pas.

Pourquoi on ne peut pas le faire comme on le faisait avant, sans le dire ? C'est parce que le SIGE est essentiellement financé par des taxes affectées. Et donc il est important de dire que dans les buts optionnels on en a d'autres, ce qui permet d'affecter d'autres revenus, par exemple par rapport à nos gérances et également les bénéfices des abattoirs, car cette partie-là de l'argent est à disposition, mais il faut préciser pourquoi, c'est donc pour cela qu'on l'a fait. C'est simplement qu'actuellement l'aide à la coopération qui a été faite par le SIGE est un bon projet, et on ne met pas du tout en cause la qualité de ce projet, M. Caleb Walther croit que personne ne l'a fait. Mais cela a été fait "hors la loi" parce que l'on n'avait pas le droit d'utiliser l'argent du SIGE pour le faire.

Donc, il a paru nécessaire de clarifier cela et de maintenir ces objectifs-là.

Sur la question de l'art.8, la représentativité, tous l'ont vu, la Municipalité dans le préavis n'a pas dit que c'était génial et que c'était la meilleure solution. Par contre la Municipalité a fait une pesée d'intérêts, et appelle le Conseil à faire cette même pesée d'intérêts ce soir en disant que oui, dans un monde idéal, on devrait être représenté avec une proportion directe de voix par population mais, dans le fonctionnement actuel, cela n'est pas forcément impossible, mais difficile.

Pourquoi ? Tous connaissent peut-être la particularité du SIGE d'avoir le statut de suppléant, et ce statut de suppléant a surtout démobilisé ou déresponsabilisé les délégués, sachant que s'ils n'étaient pas là, il devait y avoir des suppléants. Ce qui fait que la participation était très aléatoire d'une part, et d'autre part c'était très flou de savoir, en séance, qui avait le droit de vote, qui n'avait pas le droit de vote ou comment un absent avait dit que c'était tel délégué suppléant qui le remplaçait.

Alors, si on remplaçait ce titre-là, si on supprimait le titre de délégué suppléant, il fallait augmenter le nombre de représentants de base pour garantir, y compris aux petites communes, le fait de pouvoir être représentées. Si l'on était passé à deux ou trois fixes, sans doute que dans pas mal de séances, ces petites communes n'auraient pas été représentées et cela avait apparu inopportun tant au Comité de direction qu'au Conseil intercommunal. M. le Municipal Caleb Walther rappelle que cette répartition a

déjà été acceptée à deux ou trois reprises au Conseil intercommunal via des motions ou via l'acceptation formelle du projet de statuts.

Maintenant M. Caleb Walther aimerait préciser qu'à son sens, en tant que membre du Comité de direction et Président maintenant, il n'y a pas de plan B. Alors on peut bien sûr dire que ces statuts permettront au SIGE de continuer à vivre, mais ils ont des défauts et on essaie de les améliorer, mais par contre il n'y a pas de plan B. Au contraire, le plan B que l'on peut esquisser c'est pratiquement sûr qu'il ne sera pas, à moyenne échéance, accepté par les petites Communes.

Cela a été clairement discuté au sein du Conseil intercommunal, et il est clair que si maintenant on passe à autre chose, ce qui est regrettable, on peut dire que cela ne devrait pas être ainsi, mais on doit avoir l'unanimité des Communes et l'éventuel plan B que l'on pourrait esquisser ce soir ne passerait pas, d'autant plus que si le message de ce soir est : le SIGE vit très bien avec ses statuts, pourquoi on changerait, une autre fois on reverrait la répartition.

M. le Municipal Cale Walther aimerait aussi rassurer par rapport aux projets que le SIGE a devant lui. Oui, on doit traiter les micros-polluants, et pour ce faire il faut créer une nouvelle STEP. Le montant actuel de ce projet est à plus de 200 millions de francs, ce n'est pas rien, c'est un enjeu essentiel pour le SIGE, mais le montage financier avec les subventions, avec les actifs que l'on a, les réserves, tendent à montrer que ce projet pourrait être réalisé sans augmentation de la taxe d'épuration d'une part, et probablement ou on l'espère en tout cas, sans demande de cautionnement des Communes, partant du principe justement que le SIGE a des actifs qu'il peut mettre en cautionnement de ce projet.

M. Caleb Walther rappelle que le risque de financement est pratiquement nul. L'ensemble des charges d'épuration seront financées par des taxes affectées. Donc, oui ce projet est important, mais en parallèle de cela les risques réels, pour une commune et pour la région, sont très faibles. Et encore une fois les dernières projections qui s'affinent, c'est vraiment de plus en plus précis, tendent à croire que l'on pourra réaliser ce projet sans augmenter les taxes.

M. le Municipal Caleb Walther ne veut pas être plus long, car il croit que c'est quelque chose qui a été longuement discuté. A son sens on peut passer au vote, mais évidemment qu'un refus ce soir casserait une certaine dynamique au sein du SIGE. La Municipalité, après une pesée d'intérêts, invite malgré tout le Conseil à accepter ces statuts.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet désire demander une précision au Président du SIGE et Conseiller municipal de Montreux. Si M. Privet a bien compris les explications données, il n'y a pas de plan B parce qu'en réalité les petites communes éventuellement n'en auraient pas voulu. En tout cas cela démontre une chose à M. Privet ce soir, avec les explications fournies par M. Caleb Walther qu'il remercie d'avoir été extrêmement transparent dans ses propos, qu'il y a franchement de quoi être inquiet si on leur augmente leur droit au sein du SIGE.

Si déjà ce soir on nous dit que de toute façon si Montreux ne veut pas accepter il n'y aura de toute façon pas de plan B, ce sera comme eux décident. Cela démontre bien l'inquiétude qui règne, et qui est la même dans d'autres villes comme la Tour-de-Peilz

par exemple, qui semble être la commune actuellement la plus opposée à ce projet de modification des statuts.

M. Christophe Privet remercie M. le Municipal Caleb Walther pour ses explications. Il n'y a pas de plan B, parce que les petites communes n'en souhaitent pas et ce n'est pas discutable. Donc cela démontre bien ici que si on augmente leur poids on risque effectivement de continuer à se retrouver dans des situations problématiques.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'évidemment les Associations intercommunales, pour une série d'articles de ces statuts doivent être validés par l'ensemble des communes. Or ce débat a été clairement tranché.

Ce qu'il se passe c'est qu'il y a un amendement. Au Conseil intercommunal les trois grandes communes ont la majorité, et comme cela a été évoqué par M. Michel Zulauf, pour des questions de présence, les trois villes n'ont pas su montrer leur force et de ce fait c'est ce projet-là qui est passé.

L'autre chose que M. Caleb Walther peut dire c'est que ce projet de répartition vient d'une motion d'un Veveysan, M. Serge Doriot, et que dès lors et pendant de nombreux mois, le Conseil intercommunal, tant les représentants des villes, soit les communes du lac, ainsi que les communes d'amont, ont accepté cet état de fait, et c'est relativement tard que cela est venu sur la table, et c'est pour cette raison que M. Caleb Walther dit qu'il n'y a pas de plan B.

Evidemment, quand l'on change quelque chose et que l'on doit avoir l'avis des dix communes, si on va à l'encontre de ce qui a été proposé à un moment donné, les autres se feront fort d'avoir les mêmes arguments que les nôtres pour dire que les statuts, comme ils sont, conviennent, ou on doit peser autant parce que l'on a eu l'occasion de le rêver à un moment donné, c'est pour cela que M. le Municipal Caleb Walther dit qu'il n'y aura de fait pas de plan B.

Vu qu'il a repris la parole, M. Caleb Walther se permet d'ajouter à l'intention de M. Christophe Privet, qu'il est absolument faux de penser maintenant qu'il y a une compétition ou une tension entre les communes du lac et les communes d'amont. Cette répartition, à son sens, est relativement artificielle. Montreux pourrait très bien plutôt soutenir d'autres communes qui ont la chance d'avoir des sources d'eau, tout comme on pourrait simplement voir uniquement avec Vevey qui a également une STEP.

Donc cette répartition est artificielle à son sens, mais les votes et les objets tels qu'ils sont discutés au SIGE le démontrent, le SIGE traite avant tout d'éléments techniques et de répartition d'une ressource que l'on souhaite voir régionale, à savoir l'eau.

M. le Municipal Caleb Walther peut le dire ici, ce qu'il regrette à titre personnel, ou sa certitude, c'est que si ces statuts ne passent pas, on risque de créer des tensions entre les différentes communes, entre les grandes et les petites. Ce qui n'existe pas maintenant, et ce serait sans doute regrettable pour le fonctionnement du SIGE, voire pour d'autres Associations intercommunales.

La discussion est toujours ouverte.

M. Bernard Gret n'a pas été complètement convaincu par l'explication donnée au sujet de l'artifice pour l'aide à la coopération, à fortiori que l'on ait pu le faire au travers d'un préavis, que par ailleurs il avait soutenu quand il faisait encore partie du SIGE, et il

s'étonne que maintenant on doive le légaliser alors qu'on l'a déjà fait une fois. Il regrette particulièrement qu'il soit inscrit dans ces nouveaux statuts.

D'autre part, M. Gret n'est pas non plus persuadé, quand il lit le rapport et l'avis de la commission qui a siégé, où il y a 50% de oui, 50% de non et 2 abstentions – on peut d'ailleurs regretter les abstentions, les gens qui vont dans des commissions n'ont qu'à poser des questions pour avoir un avis, mais pas ressortir de là sans avoir d'avis, sinon ce n'est pas la peine d'y aller – et on aurait peut-être pu avoir une orientation plus précise, et il reste persuadé que le contrat n'est pas très bon, qu'il ne lui plaît pas et qu'il ne faut pas le signer.

Donc, pour sa part, M. Bernard Gret va refuser ce préavis.

La discussion est toujours ouverte.

M. Franco Meichtry a été très surpris par les propos tenus par M. Caleb Walther, parlant du bénéfice des abattoirs. M. Meichtry rappelle juste un principe de base, un abattoir public doit profiter à la population, ceci est le premier point. Donc il n'est pas question d'aller pomper de l'argent sur ces abattoirs pour aller le distribuer il ne sait où.

La deuxième chose, on sait que les abattoirs ont encore 5 millions de dettes, M. Meichtry aimerait donc bien savoir où est le bénéfice de ces abattoirs. Il a vraiment beaucoup de peine à comprendre. Là, on est en train de friser quelque chose, il peut le garantir, et il votera non à titre personnel.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther n'avait pas prévu d'intervenir une nouvelle fois notamment là-dessus. M. Meichtry connaît très bien les abattoirs et il a eu l'occasion de poser, à de nombreuses reprises, des questions lorsqu'il était membre de la Commission de gestion du SIGE.

De fait, les abattoirs publics visent un but public, à savoir avoir un outil à disposition des agriculteurs de la région, il remplit ce but-là, mais il a également une part de clientèle privée, et grâce aux démarches commerciales et à l'organisation qui a été mise en place les abattoirs ont dégagé un excédent ces dernières années.

Cet excédent n'est pas affecté, à la différence des taxes sur l'eau propre et l'eau usée, c'est pour cela que l'on estime nécessaire de préciser ce qui peut être fait de cet argent. Effectivement, il y a encore une dette par rapport à l'amortissement du four des abattoirs, il ne veut pas aller trop dans les détails, cette dette revient aux communes, mais les membres du Conseil intercommunal du SIGE le savent le projet actuel du Comité de direction c'est, ces prochaines années, d'utiliser les bénéfices des abattoirs pour accélérer l'amortissement de ce four en partenariat avec les communes.

Donc, M. le Municipal Caleb Walther rassure pleinement M. Franco Meichtry, oui comptablement il y a des bénéfices, et n'importe qui peut faire des bénéfices tout en ayant des dettes, cela arrive à de nombreuses sociétés, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de bénéfices, car ils existent. Et le Comité de direction va proposer au Conseil intercommunal de les affecter à l'amortissement du four en partenariat avec les communes.

Donc, cela va exactement dans le sens de ce qui a été proposé, simplement sur la durée cela reste quand même des revenus qui sont à disposition du Comité de direction du Conseil intercommunal, à la différence des taxes qui elles sont affectées.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc, président-rapporteur de la commission, rappelle tout comme M. Bernard Gret l'a fait, que la commission a accepté le préavis par 4 OUI, 4 NON et deux abstentions, avec la voix prépondérante du président, et il donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 02/2016 de la Municipalité du 15 janvier 2016 au Conseil communal relatif à la révision des statuts du SIGE du 10 décembre 2001,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le projet définitif des statuts du SIGE.

Le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions par 30 NON, 28 OUI et 16 abstentions.

6.4 sur le préavis No 03/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de CHF 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique. (Rapp : Mme Catherine Buchet) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce préavis municipal a retenu toute l'attention du groupe socialiste.

Il apporte une réponse à l'obligation de faire évoluer l'informatique de la commune de Montreux, il permettra aussi de disposer d'une palette d'outils intégrés dans une architecture moderne et évolutive.

Plusieurs garde-fous ont été mis en place pour limiter les risques de changement de logiciels et l'adaptation des structures informatiques.

- Une personne externe sera engagée pour prendre en charge ce dossier.

- Une participation active des services, ce qui permet de limiter le risque humain et la peur du changement.

- Une granularité accrue soit une gestion plus fine des accès au système et donc une meilleure sécurité.
- Un comité de pilotage composé de plusieurs spécialistes métiers : cadastre, population, comptabilité, RH.
- La conservation de l'ancien système durant la phase de transfert.
- Le choix d'une société avec une certaine envergure, certifiée par le canton.
- L'accompagnement du personnel durant le changement.

Ce projet n'est pas figé et sera prêt pour une évolution future.

Tenant compte des points cités plus haut le Parti socialiste soutiendra ce préavis.

Merci de votre attention ».

La discussion continue.

M. Tal Luder donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai participé à la commission qui a débattu du présent préavis. La séance fut fort intéressante et également assez technique sur certains points ; je remercie la Municipalité pour toutes ses réponses et pour le temps pris afin de répondre à toutes les questions posées, qui furent nombreuses.

En lisant le préavis, le point 8 a retenu mon attention. Je vous livre mes interrogations..., et je vais voir si la régie est avec moi. (projection du document no 1)

>> document préavis page 7 – doc #1

Sous le libellé "Evolution du matériel informatique", nous avons un poste "serveurs" pour un montant de CHF 60'000.-.

Désirant des informations complémentaires, j'ai demandé à la Municipalité, lors de la Commission, de nous faire parvenir l'offre (ou les offres) relative(s) à ce matériel. Voici mes remarques et mes interrogations : (projection du document no 2)

>> document offre matériel stockage – doc #2 - doc #3

Tout d'abord, pour être précis, le matériel décrit sur l'offre ne correspond pas à des serveurs, mais à des unités de stockage de données (des fichiers) de la Commune. Les serveurs sont des ordinateurs tout comme vos PC ou vos Mac.

A l'intérieur de ces unités de stockage, nous trouvons des disques durs, périphérique que nous connaissons tous de nos jours ; vous trouvez le même genre d'équipement dans vos disques externes USB à la maison. (projection du document no 4).

>> document photo baie de stockage NetApp – doc #4

Ceci est le matériel décrit dans l'offre pour le centre de "données de la Commune", donc des disques durs et du matériel de raccordement.

Revenons-en à l'offre. Donc je vais redemander la projection du document no 2.

Les deux postes à CHF 20'000.- concernent des unités de stockage de données ; les deux postes à CHF 4'000.- concernent le support (ce n'est PAS de la maintenance) et le montant est calculé en prenant le 20% du prix du matériel.

En y regardant de plus près, j'ai été surpris de constater que, à prix égal, la première unité de stockage propose DEUX FOIS la capacité de la seconde. On peut donc voir là 600 Go, sans rentrer dans les détails, et 300 X 14 et X 14, pour le même prix.

De plus, le matériel proposé n'est plus d'actualité ; intrigué, j'ai pris du temps afin de demander une offre équivalente auprès d'une autre très importante société de services informatiques ; il se trouve que cette société est également certifiée et partenaire reconnue d'implémentation de solutions de stockage de la marque NetApp.

J'ai transmis les articles mentionnés sur l'offre sans toutefois indiquer quelle société l'avait proposée, afin de rester le plus neutre possible. La réponse du technico-commercial a confirmé mes doutes...

En dehors de la problématique du prix, ce matériel ne peut PLUS être livré par NetApp, il est obsolète ! Ce matériel n'est plus proposé, et à ce prix, renseignement pris par le technico-commercial, il serait possible d'obtenir 300% de capacité de stockage de plus, soit des disques de 2'000 Go au lieu de 600 Go !

De plus, le support (2 x CHF 4'000.-) comprend juste l'envoi de nouvelles pièces en cas de panne, et c'est au client de remplacer les pièces défectueuses. C'est cher payé pour un service finalement assez basique.

Cette offre ressemble à un achat de fin de stock ! De plus, sauf si ce matériel a déjà été acquis (?), je ne comprends pas comment il serait possible de l'obtenir, étant donné qu'il n'est plus proposé ?! Le fournisseur a-t-il voulu liquider un fond de stock au prix fort et le vendre à la Commune ?

Sauf erreur de ma part, la Commune doit demander trois offres pour les achats supérieurs à CHF 50'000.- ; faut-il rappeler que par le passé, le Conseil a déjà dû intervenir afin de supprimer une partie du budget pour le même genre de problématique.

Tous ces points soulevés me confortent dans l'idée de déposer mon amendement, que je lis, il s'agit d'amender le point 2 des conclusions et de le modifier comme suit :

« 2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'365'000.- au maximum, à comptabiliser au bilan sur le compte 9149 ».

Le voeu étant, pour la Municipalité, de revenir si possible avec une meilleure offre pour la Commune, de réévaluer ce que l'on lui propose.

Je vous remercie pour votre attention ».

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Tal Luder et le prie de lui remettre son amendement par écrit.

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet tient à dire ici, en ce qui concerne la partie logiciel, comme l'a dit son prédécesseur M. Pierre-Yves Nussbaum, qu'il n'y a franchement rien à redire, le travail a été excellemment fait, les appels d'offres ont suivi le bon cheminement y compris les différentes séances qui ont été faites par la commission informatique de la ville, et M. Privet peut dire que non seulement c'était très intéressant, très constructif et on voit les résultats aujourd'hui sur cette partie en tout cas, et il n'y voit pas de problème.

Il est vrai que quand M. Luder a interpellé M. Privet pour ce problème de disque dur, le premier réflexe de M. Privet, comme beaucoup de personnes ce soir, c'est de dire que ce n'est que CHF 60'000.-. Cependant M. Privet rappelle qu'en 2009, par l'intermédiaire des travaux de la COFIN, il y avait été tout de même convenu, suite aux décisions du Conseil communal, de supprimer une partie du budget pour montrer son mécontentement au Service informatique, on avait demandé expressément que toutes les offres dépassant une certaine somme soient faites en 3 exemplaires.

Or, M. Luder a fait savoir à M. Privet qu'il n'y avait qu'une offre, alors que l'on dépasse ce fameux montant, et pour M. Privet il semble important que quand une fois le Conseil communal a tiré le frein, que la Municipalité – alors M. Privet rassure il s'agit de la Municipalité précédente – dise : « On a compris le message, à l'avenir on fera plus attention, à l'avenir on fera 3 appels d'offres, comme cela on sera certain que ça colle ». Force est de constater ce soir, que même pour un montant qui peut sembler anodin, les appels d'offres n'ont pas été faits, mais plus grave, et là M. Privet ne lance pas la pierre au Service informatique et en tout cas pas au Municipal, puisqu'il doit l'avouer, lors des discussions en commission informatique, lui-même n'avait pas vu passer le "puck", comme on dit.

Mais M. Privet, après les informations reçues, a pris le temps de regarder et il a été extrêmement surpris de voir que c'est du fond de stock. Il s'agit de l'argent des contribuables, et il ne comprend pas comment un fournisseur a pu venir avec une proposition pareille, alors que pour le même prix, on peut tripler le stockage de la Commune.

M. Privet ne jette la pierre à personne, et il croit que M. Luder non plus d'ailleurs, simplement là, il y a un problème. M. Luder propose, par son amendement, de supprimer CHF 60'000.-, ce n'est rien de grave mais c'est un message, parce qu'il a été décidé, en commission informatique, à la COFIN, que l'on respecte 3 appels d'offres pour ce type de besoins, et là on voit qu'il y a quelque chose qui n'a pas joué.

M. Privet pense qu'il faut accepter l'amendement de M. Luder. Cela ne met en rien en danger le projet, il n'y aura aucune incidence, si ce n'est que la Municipalité refera un appel d'offres.

La discussion continue.

M. Yves Depallens déclare que contrairement à son collègue M. Christophe Privet, en commission consultative informatique, il a récupéré le "puck". On ne va pas rentrer dans la technique et trop dans les détails, mais en fait la différence entre les CHF 52'000.- et les CHF 60'000.- c'est juste en fait une marge qui est prévue pour les heures de travail de reconfiguration des backups. On a en fait pour CHF 40'000.- de matériel, CHF 8'000.- de maintenance, CHF 4'000.- d'installation, et le reste ce sont les heures de travail pour la configuration des backups. Cela c'est pour la première partie.

Pour la deuxième partie, en fait c'est un choix stratégique. Si on a reçu cette offre au niveau de la Commune, c'est simplement que l'on a une infrastructure en termes de serveur et il ne va pas rentrer dans les détails. En fait, si on décide de basculer sur ce serveur qui est plus gros, il faut complètement changer l'infrastructure, ce que l'on appelle les stations d'accueil des serveurs et là on arrive à un projet d'environ CHF 300'000.-, cela n'a rien à voir avec les serveurs, mais avec l'accueil de ces serveurs.

Donc, c'est juste un choix stratégique. On peut très bien dire qu'aujourd'hui on prend ce serveur, on prend en compte ce changement et là le coût va complètement changer, on ne fait plus d'économies, mais il y aura une augmentation des dépenses, ou alors on part sur ce serveur et dans 3 ans on change l'infrastructure de ces stations d'accueil.

M. Yves Depallens recommande au Conseil communal de refuser l'amendement proposé et d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président rappelle qu'il s'agit toujours de la discussion générale, on n'est pas encore entré dans la discussion sur l'amendement.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Tal Luder tient quand même à préciser que des unités de stockage ne sont pas des serveurs. Un serveur est attaché à une unité de stockage et elle est multiplateforme. M. Luder en a discuté avec Mme Genoud et lui a demandé pourquoi il fallait rajouter du matériel. Mme Genoud a répondu que c'était pour du stockage supplémentaire et non pas pour de la puissance de calcul, afin de stocker tout ce qui va être archivé, soit les bases de données futures.

Donc, si on veut planifier pour le futur plus de stockage, pourquoi prendre un stockage qui n'existe plus et qui a une capacité bien plus petite, alors que du matériel compatible existe pour une capacité plus grande et coûtant moins cher.

Et pour ajouter quelque chose à titre purement informatif, M. Luder a été regardé sur internet le même genre de matériel, et pour dire à quel point il n'est plus d'actualité, il l'a trouvé sur IB, avec une année de garantie et ce que l'on appelle reconditionné, pour CHF 2'000.-, le même qui est proposé à CHF 20'000.-. Quelque chose ne va pas, il est impossible de l'avoir à ce prix-là.

M. Tal Luder a regardé chez Bechtle, pour 17'000 euros, il y a un stockage complet avec les nouvelles technologies, les nouveaux disques durs, et on n'arrive toujours pas à CHF 20'000.-. Donc il faut expliquer à M. Luder d'où sort ce prix.

La discussion générale se poursuit.

M. Pierre-Yves Nussbaum tient à préciser une petite chose. S'il a bien compris ce stockage est plutôt dédié à du backup et qu'il y en a déjà des précédents, d'où une conformité nécessaire entre les différents éléments anciens et ceux que l'on veut réadapter aujourd'hui en termes de stockage. Si c'est bien le cas, à ce moment-là pourquoi ne pas continuer avec une technologie obsolète puisque ce projet n'est pas figé, ce qu'il a précisé dans sa petite intervention du début, et que donc, à moyen terme, il serait nécessaire de revoir un certain nombre de positions.

Si M. Nussbaum a toujours bien compris, l'ensemble de la structure qui est mise en place doit tenir le coup en terme de stockage, de backup, etc., donc pour lui il ne voit pas le vrai problème. Il se situe probablement au niveau du prix. Il n'a pas toutes les informations donc il ne peut pas en juger.

Donc, pour l'instant, M. Pierre-Yves Nussbaum refusera l'amendement.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que bien sûr l'on peut poursuivre ce débat comme sur quantité d'autres sujets lorsque l'on achète des véhicules, des

équipements, etc. sur des questions techniques de détail et poursuivre pendant un certain temps.

Il se permet quand même, à ce stade de la discussion, puisque c'est la discussion générale, de rappeler que ce projet a été construit depuis plusieurs années et qu'en fait il a été construit en collaboration avec les autres communes que sont Vevey, La Tour-de-Peilz et l'ASR et qu'un cahier des charges a été mis en place qui est tout à fait performant et qui permet d'introduire ce nouvel ERP. Donc de ce point de vue-là M. Pierre Rochat croit qu'il n'y a pas grand-chose à dire, cela à d'ailleurs été précisé par l'un ou l'autre des intervenants.

Donc, un appel d'offres a été fait auprès de 3 entreprises au plan global et le choix n'a pas encore été fait puisque l'appel d'offres a été lancé et que l'on n'a pas encore choisi l'entreprise qui sera retenue pour cette opération, et comme cela a été dit par les uns et les autres, ce qui est évidemment très important c'est que l'on est dans un contexte d'installation d'un nouvel ERP, donc d'un nouvel ensemble de programmes qui permettent de moderniser tout le fonctionnement de la Commune, mais fondé sur des installations existantes. Il y a donc lieu de tenir compte des éléments de compatibilité et c'est une chose qu'il faut absolument respecter.

Une fois que le Conseil aura pris sa décision, ils pourront adjuger à l'un des fournisseurs l'ensemble de l'opération et M. Pierre Rochat peut assurer qu'ils seront attentifs à tout ce qui serait susceptible d'amener des adaptations, que ce soit celle-ci ou d'autres. Ils seront attentifs à cette question, raison pour laquelle, pour sa part, M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à écarter l'amendement proposé parce qu'il diminuerait le potentiel d'adaptation, alors qu'il se souvient que dans les débats de commission tout le monde a dit : « Vous êtes sûrs que vous aurez assez ? Vous êtes sûrs que cela va jouer ? ».

Et bien, objectivement M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à accepter l'enveloppe telle qu'elle. Par contre, il peut garantir qu'ils feront ce qu'il faut pour que le cadre soit respecté et ils tiendront compte, dans un débat extrêmement technique, des remarques techniques qui ont été faites. Il invite donc le Conseil à accepter le projet qui est proposé par la Municipalité.

La discussion continue.

M. Tal Luder déclare que, suite aux informations données par M. le Municipal Pierre Rochat, il retire son amendement, et lui fait confiance pour avoir la meilleure offre possible, ce qui est le vœu final de M. Luder.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 03/2016 de la Municipalité du 22 janvier 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit

complémentaire au budget 2016 de CHF 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires au remplacement des applications communales de gestion informatique ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'425'000.- au maximum, à comptabiliser au bilan sur le compte 9149 ;
3. de lui accorder un crédit complémentaire total de CHF 167'000.- au maximum, pour le budget 2016, à comptabiliser sur les comptes correspondants ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement sur une période de 4 ans au maximum, au travers du compte 202.3329 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 70 OUI, 2 NON et 3 abstentions.

6.5 sur le préavis No 04/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset (Rapp : Mme Irina Gote) (Ce document vous sera adressé par courrier électronique, dans les meilleurs délais) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Lionel Winkler a appris que Mme Irina Gote s'était excusée, et voit que c'est M. Yves Laurent Kundert qui le rejoint.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts accepte le principe de rénover quelques installations dans le port pour les remettre en état et les rendre conformes aux normes. Par contre, une majorité de notre groupe n'est pas d'accord de créer de nouvelles places d'amarrage. Nous estimons que les 393 places existantes et mises en location sont suffisantes. Il n'est pas souhaitable d'en augmenter le nombre à 501 places par l'ajout de 99 nouvelles places.

Nous avons examiné ce projet sous un angle qui n'est pas abordé dans le préavis et qui ne paraît pas avoir été traité en commission. Les conséquences sur le

développement durable et sur l'aspect environnemental en particulier ont été évaluées de manière lacunaire.

L'impact des amarrages sur la qualité du site, et en particulier des bains publics du Basset, est important. Nous estimons que les nouvelles installations empièteraient de manière importante sur l'espace de dégagement situé devant la zone réservée aux bains, qui est déjà fort limitée. Personne n'aime nager dans les gaz d'échappement des bateaux à moteur. Nous notons cependant que le principe de placer un ponton pour séparer les baigneurs de la zone d'amarrage est pertinent. Si le nombre de places d'amarrage n'est pas augmenté au droit de la zone de baignade, la qualité du site serait améliorée. En outre, les bâtiments des bains de Clarens présentent une qualité architecturale digne de protection dont les alentours devraient être dégagés de tout encombrement dans le paysage.

Enfin, le préavis fait totalement l'impasse sur la valeur paysagère et patrimoniale de l'île de Salagon. La demeure est de grande qualité architecturale et contribue à la beauté de cette île qui figure sur d'innombrables photographies, peintures et gravures. Ses abords devraient être également libérés de l'emprise des amarrages qui en défigurent sa beauté particulière largement reconnue.

Le site de Salagon est aussi reconnu comme étant un élément important du réseau écologique lémanique comme l'a défini la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman. Une mesure intitulée VD25 est même prévue pour renaturer l'île et ses abords. Les lieux doivent donc non seulement être conservés mais aussi écologiquement améliorés. Augmenter le nombre d'amarrage dans le port irait à l'encontre de ces objectifs d'intérêt général.

Sachant que l'île de Salagon ne paraît formellement pas protégée par une décision de classement cantonale, il revient à notre commune d'assurer sa préservation et de renoncer à la noyer dans une mare de bateaux.

Je citerai encore une étude de la CIPEL, donc cette Commission internationale, qui date de 2015 sur la demande en place d'amarrage sur le lac Léman. Le temps d'attente moyen est estimé entre 5 et 10 ans ! Les délais indiqués dans le préavis, 2 à 8 ans sont largement inférieurs.

Il convient encore de dire que la CIPEL a évalué le nombre de places d'amarrage en eau, sur le lac Léman, à 16'100 places et 1'500 places à terre. La capacité d'accueil du lac pour les bateaux est atteinte. Les pêcheurs professionnels demandent d'ailleurs de stopper l'augmentation des bateaux et notamment ceux à moteur en particulier.

Pour conclure, je prendrai l'exemple du Lac de Constance où il fut décidé en 1995, il y a 20 ans, de définir des lignes directrices pour diminuer la pression sur le lac et de limiter le nombre d'amarrages. Vingt plus tard, en 2015, il a été relevé que la situation est stable depuis 1995, sans augmentation du nombre d'amarrages.

Ainsi, les Verts demandent qu'il soit prioritairement tenu compte des intérêts des utilisateurs passifs du lac en créant des lieux de promenade et de baignade plutôt que d'augmenter le nombre de places d'amarrage au Basset.

En conclusion, la majorité du groupe des Verts refusera ce préavis et propose qu'il soit renvoyé à la Municipalité pour qu'elle présente une idée de projet qui ne prévoie pas d'augmenter le nombre de places d'amarrage dans le port du Basset et qui aura pour objectif d'améliorer la qualité environnementale du site.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce crédit d'étude de CHF 120'000.-.

Ce montant est nécessaire afin de finaliser le préavis de construction qui sera soumis au Conseil en novembre 2016. Montant estimé CHF 2'000'000.-.

Ces travaux consistent à modifier l'ordonnancement des passerelles, ce qui augmentera la capacité de 400 à 500 places.

Dans les travaux périphériques, au niveau de la sécurisation, nous notons la pose de caméras de surveillance, ce qui est un bien.

Par contre la pose de clôtures et de portiques sécurisés n'obtient pas notre approbation, ce port est domaine privé communal, ce n'est pas de cette manière que vous allez garantir notre sécurité ainsi que l'accès de notre population sur la digue et au lac.

Ce port est actuellement dans un état de dégradation avancée, on s'attend à tout et on ne s'étonne de rien en sachant que le garde port travaille à la voirie.

Il est au port du lundi au mercredi, et cela 30 minutes par jour.

Lors de l'étude de ce préavis en commission, le groupe UDC déposera plusieurs amendements visant à améliorer l'entretien, la surveillance et le retour financier sur cet important investissement.

C'est pourquoi il votera oui à l'unanimité à ce crédit d'étude ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, en remplacement de Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

La commission vous recommande à **l'unanimité** de ses membres d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 04/2016 de la Municipalité du 22 janvier 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- au maximum pour l'élaboration de l'étude de l'assainissement, de la sécurisation et du réaménagement du port du Basset,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude relative au projet de réaménagement du port du Basset, en vue de l'augmentation de sa capacité en places d'amarrage, de l'assainissement des aménagements ainsi que de la sécurisation ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 120'000.- TTC au maximum, incluant le montant dépensé dans le compte d'attente No 9139.065 ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 5 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

M. le Président Lionel Winkler donne la parole à M. Florian Chiaradia.

M. Florian Chiaradia remercie M. le Président de la lui accorder. Dans la suite de ce qui avait été annoncé par M. Michel Bongard, M. Florian Chiaradia déclare qu'ils demandaient le renvoi selon l'art. 127, ce qui n'a peut-être pas été demandé formellement, raison pour laquelle il revient dessus maintenant.

M. le Président Lionel Winkler s'excuse, il avait compris qu'ils demandaient à ce que le préavis soit refusé pour que cela retourne en Municipalité. Il n'y a pas eu la demande formelle du renvoi du rapport en Municipalité.

M. le Président demande à M. Chiaradia s'il le demande formellement. Ce qui est le cas.

M. le Président s'excuse pour la mise entre parenthèse de la lecture des conclusions et ouvre la discussion sur le renvoi du rapport à la Municipalité demandé par les Verts.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur ce renvoi du rapport à la Municipalité. Il faut donc dire OUI si l'on veut que ce rapport soit retourné à la Municipalité et NON si l'on souhaite que l'on poursuive la procédure comme on l'a fait jusqu'à maintenant.

M. le Président déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse par 56 NON le renvoi du rapport en Municipalité.

M. le Président déclare que l'on poursuit donc la procédure comme d'habitude. Le Conseil a entendu les conclusions lues par M. Yves Laurent Kundert, le vote est donc ouvert sur les conclusions du rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 62 OUI, 8 NON et 1 abstention.

7. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Il y a un postulat qui a été déposé ce soir par Mme Anne Saito. Ce postulat, à la demande de la postulante, sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal, donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

8. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu deux réponses écrites de la Municipalité. La première concerne la réponse à l'interpellation des Verts intitulée : « Quelles suites pour le projet d'agglomération Rivelac ».

M. le Président demande si quelqu'un dans le groupe des Verts souhaite prendre la parole.

Mme Anne Saito souhaite dire que les Verts vont prendre acte de la réponse de la Municipalité, mais qu'ils constatent, à la lecture de cette réponse, que la mobilité douce risque d'y être négligée et qu'ils resteront attentifs à ce sujet.

La deuxième réponse écrite concerne l'interpellation de M. le Conseiller communal Alexandre Staeger intitulée « Avenir de l'Esplanade de Territet ».

M. le Président donne la parole à M. Staeger s'il le souhaite.

M. Alexandre Staeger remercie tout d'abord la Municipalité pour sa réponse. Il doit avouer qu'il a le plaisir d'y apprendre qu'il y avait une révision du recensement architectural, et c'est quelque chose qui peut être quand même relativement important pour la Commune, et il souhaite que ce dossier avance le plus vite possible, de façon à ce que l'on puisse être informé le cas échéant des nouvelles notes ISOS des bâtiments, s'il y en a.

Trois interpellations ont été déposées aujourd'hui. La première émane de M. Olivier Raduljica. Elle est intitulée : « Données des administrés ».

M. Olivier Raduljica donne lecture du texte de son interpellation :

« L'émission de la 1^{ère} « On en parle » d'il y a quelques semaines nous apprenait que 57% des communes vaudoises transmettent les données, parfois confidentielles, de leurs administrés au Bureau vaudois d'adresses (BVA), à Lausanne, qui réalise des envois publicitaires pour le compte de sociétés. Certaines communes n'en avertiraient même pas leurs citoyens et ne leur expliqueraient pas qu'ils ont le droit de refuser ce transfert.

Parmi les données transmises on trouve les nom, prénom, adresse, état civil, date de naissance, parfois le no AVS, voire la profession, alors que la loi l'interdit.

J'ai donc été soulagé d'apprendre que notre Commune ne fait pas partie des 131 qui transmettent ces données. Par cette interpellation je souhaite donc que la Municipalité puisse apporter une réponse publique et claire sur ce point.

Ainsi, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Qu'est-ce qui a amené Montreux à ne pas transmettre ces données ?
- 2) D'autres données ou des données similaires sont-elles transmises à d'autres institutions ?
- 3) Si oui lesquelles (données et institutions) ?

4) Quelle est la politique de notre Commune en matière de transfert de données des administrés ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie M. l'interpellateur pour ses questions et d'avoir mis en exergue la particularité, s'il peut le dire ainsi, de Montreux dans ce dossier.

La Municipalité répond ainsi aux questions posées :

A la première question : Qu'est-ce qui a amené Montreux à ne pas transmettre ces données ?

La décision a été prise il y a quelques années, lorsqu'ils ont appris que le BVA commercialisait ces adresses.

A la deuxième question : D'autres données ou des données similaires sont-elles transmises à d'autres institutions ?

La réponse est oui, à plusieurs administrations ou entités d'intérêt public ou reconnues d'intérêt public.

A la troisième question : Si oui lesquelles (données et institutions) ?

M. le Syndic Laurent Wehrli ne va pas faire toute la liste, mais il en cite quelques unes : chefs de section militaire, c'est évidemment une autre autorité à laquelle on doit, de par la loi, communiquer ce genre de données, le Service de la population de l'Etat de Vaud, l'Office du stationnement, l'Office du travail, et il y a également, conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, les paroisses qui le demandent ainsi que les partis politiques et les Sociétés de village.

Evidemment, ce qui n'est pas d'autres administrations reçoivent une lettre extrêmement précise, avec des étiquettes qui ne peuvent être utilisées qu'une seule fois et en rappelant qu'elles ne doivent pas être utilisées à d'autres fins que ce pourquoi ils les ont demandées.

Enfin, à la quatrième question : Quelle est la politique de notre Commune en matière de transfert de données des administrés ?

La Commune de Montreux respecte strictement l'art. 4 de la loi sur le contrôle des habitants, en fournissant les éléments qui y sont expressément mentionnés, à savoir le numéro d'AVS, l'identité de l'intéressé, adresse, état civil, appartenance à une communauté religieuse lorsque c'est indiqué, en particulier si c'est une paroisse qui le demande puisque c'est un des éléments du tri.

M. le Syndic Laurent Wehrli se permet de renvoyer à l'art. 4 parce qu'il y a encore une petite dizaine d'autres éléments, mais c'est uniquement ces éléments qui sont retenus et transmis conformément à la loi et à la pratique.

Il espère ainsi, au nom de la Municipalité, avoir répondu à M. l'interpellateur.

M. Olivier Raduljica remercie M. le Syndic Laurent Wehrli pour ces réponses et se déclare satisfait.

La deuxième interpellation émane de M. Alexandre Staeger. Elle est intitulée : « Bis repetita placent ? ».

M. Alexandre Staeger donne lecture du texte de son interpellation :

« Au mois d'octobre 2014, j'avais interpellé la Municipalité au sujet d'un projet de construction dans le quartier de Collonge impliquant l'abattage d'arbres protégés. Des habitants du quartier avaient alors lancé une pétition pour sauver ces arbres. Sur le moment, il m'avait été répondu qu'il était encore trop tôt pour répondre et qu'une réponse me parviendrait ultérieurement. Un courrier a confirmé cette promesse.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'un projet quasiment identique et portant sur la même parcelle (5341) avait été soumis à l'enquête publique du 2 février au 3 mars de cette année ... mais sans précision quant à un éventuel abattage des arbres ! La même surprise a d'ailleurs aussi frappé les habitants du quartier, qui ont fait circuler une deuxième pétition par rapport à cette affaire.

Si la présente interpellation démontre que *bis repetita mihi placent*, je me demande dans quelle mesure *bis repetita placent* aussi aux promoteurs de ce projet. Quoiqu'il en soit, le fait est en l'occurrence que, par référence à une BD bien connue, *bis repetita ne placent* pas toujours aux habitants du quartier de Collonge.

Je me permets par conséquent de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quand la Municipalité pense-t-elle être en mesure de répondre à mon interpellation de 2014 ?
2. La Municipalité peut-elle, de manière générale, éclairer ma lanterne au sujet de cette affaire, à savoir : pourquoi deux mises à l'enquête pour deux projets quasiment identiques sur la même parcelle ?
3. Les arbres seront-ils finalement abattus ?
4. Le cas échéant, quelles seront les compensations ?

Je remercie d'avance la Municipalité de sa réponse ».

M. le Municipal Caleb Walther va répondre partiellement, cette interpellation touchant un permis de construire qui impose un abattage d'arbres, c'est pour cela qu'il y avait deux Directions concernées par cette interpellation.

Il prend donc la parole avec son voisin de gauche, M. le Municipal Christian Neukomm, pour prier M. Alexandre Staeger de les excuser d'avoir oublié de répondre à son interpellation initiale, du fait que la Municipalité avait refusé le permis de construire, la question tombait donc d'elle-même. Mais après ils ont un peu oublié d'assurer le suivi jusqu'au bout. Ce n'était pas qu'ils étaient dans l'impossibilité de répondre à ce moment-là, mais ils ont simplement oublié.

Alors, pour répondre à M. Staeger sur son interpellation de 2014, le permis avait été refusé et donc l'abattage n'avait plus de raison d'être.

Maintenant, pour la suite, on se retrouve dans la même situation qu'en 2014, à savoir que la Municipalité n'a pas encore été formellement appelée à se prononcer sur ce permis de construire et donc ils ne peuvent que promettre une réponse écrite. Simplement MM. Caleb Walther et Christian Neukomm vont faire une deuxième promesse, c'est de ne pas oublier de répondre à M. Alexandre Staeger une fois que la décision aura été prise.

M. Alexandre Staeger ne souhaite pas reprendre la parole.

La dernière interpellation au sujet de : « La ferme de Clarens en état de décomposition avancé » émane de Mme Carola Fastiggi, qui a demandé à pouvoir utiliser la technique.

Mme Carola Fastiggi donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons récemment été interpellés par une habitante de la rue du Port à Clarens concernant l'état lamentable du bâtiment situé en face de chez elle. En effet, photos à l'appui, je vous laisse constater, nous avons pu constater l'état de délabrement très avancé de la Ferme de Clarens sise à la Rue du Port. En raison de la suppression de son toit, le bâtiment n'a pu que s'imbiber d'eau au fil des années. Cette humidité stagnante a permis la prolifération de champignons en tous genres et donc l'apparition de moisissures sur pratiquement toutes les parties boisées du bâtiment. Les habitants du quartier s'inquiètent pour leur santé et celle de leurs animaux domestiques.

Le Conseil Communal a validé à deux reprises la sauvegarde de ce bâtiment. La ferme est certes toujours là mais son état s'est sévèrement dégradé faute de mesures entreprises pour respecter la volonté du Conseil Communal.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité.

- 1) Est-il possible à la Municipalité d'exiger du propriétaire des lieux d'assainir dans les plus brefs délais cette parcelle afin d'éradiquer toute contamination fongique ?
- 2) En cas de réponse affirmative à la question 1, est-il possible à la Municipalité d'informer le Conseil des délais imposés au propriétaire et de l'avancement des mesures prises ?
- 3) Si preuve est faite que les troubles de la santé remarqués chez les habitants du quartier devaient être liés à l'état de ce bâtiment, qui est responsable ?
- 4) Comment empêcher à l'avenir que d'autres bâtiments puissent être laissés à l'abandon et atteindre un état de délabrement aussi avancé ?
- 5) La révision du recensement architectural concernant notre territoire concerne-t-elle cette ferme et la note de cette dernière à l'ISOS est-elle modifiée ?
- 6) L'ensemble de la ferme faisant l'objet de la protection générale des monuments historiques au sens des art. 46 et suivants LPNMS, la Municipalité envisage-t-elle de demander au département compétent de prendre des mesures conservatoires ?

Nous remercions d'avance la Municipalité de ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm répond qu'au vu des questions précises posées par Mme l'interpellatrice, il va être répondu par écrit à cette interpellation. Une enquête va être faite et la Municipalité va essayer de donner des réponses pour la prochaine séance du Conseil, quand bien même le délai va être très court compte tenu des Fêtes de Pâques. Mais la Municipalité fera son possible pour répondre pour le prochain Conseil.

Mme Carola Fastiggi ne souhaite pas s'exprimer.

9. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Lionel Winkler déclare que la parole est à qui souhaite la prendre.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je pense que bien des futurs Conseillères et Conseillers communaux se réjouissent d'être prochainement assermentés sous le Marché couvert de Montreux devant un large public.

Mais où se trouvera le large public ? A Vevey devant un écran géant ou ... ailleurs ? En effet, les futurs élus pourront profiter des hourras, vivas et nombreux coups de klaxons de la population qui pourra célébrer au même moment à 18h00, des buts de l'équipe de Suisse marqué contre la Roumanie dans le cadre de l'Euro.

Clin d'oeil mis à part, en décalant la séance à 20h30, les futurs élus pourront peut-être profiter d'un plus large public, sorti célébrer ses autorités et... espérons le, une victoire de notre équipe nationale.

Je ne sais pas si ma requête touchera beaucoup de monde, mais en tenir compte serait "footastique", euh fantastique ! ».

M. le Syndic Laurent Wehrli imagine que M. Yanick Hess comme de nombreuses autres personnes dans la salle ont été particulièrement attentifs à ce qu'il a dit tout à l'heure, en disant que la cérémonie d'assermentation aura lieu dès 18h00, et il n'a pas dit à 18h00, parce qu'ils sont justement en train d'essayer de voir avec M. le préfet, qui a évidemment 13 Communes à assermenter, plus les Associations intercommunales, et qui voit donc un agenda du mois de juin relativement serré, dans quelle mesure on peut peut-être organiser pour que, à tout le mieux, tout le monde soit heureux.

La parole est toujours à qui veut la prendre.

M. Yves Depallens tient à informer le Conseil, par rapport au Montreux Comedy Festival, que le 17 mai à 17h00, pour l'ensemble des Conseillers communaux - donc il faut réserver la date - il y a la présentation de la nouvelle ligne graphique du Montreux Comedy Festival, la présentation également du nouveau Conseil de fondation et de la nouvelle Direction, avec une légère présentation des nouveaux axes du Montreux Comedy Festival qui aura lieu à la fin de l'année.

Donc, tous à votre agenda, maintenant qu'il est complètement synchronisé : le 17 mai à 17h00.

La parole est toujours à qui veut la prendre. M. le Président aimerait terminer ce Conseil dans le calme et le silence. Il remercie les membres du Conseil.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que ce n'est pas la coutume que ce soit le Municipal qui intervienne pour cela, mais il a cru comprendre que la date de la commission fixée pour étudier la motion de M. Christophe Privet posait un problème, et il demande s'il peut inviter la présidente de la commission à réunir la commission après cette séance du Conseil, afin de tenter d'en fixer une autre, puisqu'il s'agissait d'une proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Lionel Winkler a une petite information assez importante. L'arrière du véhicule de M. Franklin Zakine a été fortement abîmé le soir du dernier Conseil, ici dans la cour du collègue.

Si quelqu'un se sent concerné, il est prié de prendre rapidement contact avec M. Zakine.

Il semblerait que quelqu'un ait perdu dans le couloir une sacoche de CD. La dernière fois c'était de l'argent, maintenant ce sont des CD ! Si jamais cette sacoche est à disposition auprès de votre serviteur.

M. le Président remercie les membres du Conseil pour cette séance et pour leur attention, et rappelle de ne pas oublier de transmettre avant les Fêtes de Pâques leurs interventions écrites sous forme électronique à notre secrétaire.

Merci également de bien vouloir déposer les bouteilles d'eau à l'extérieur de la salle.

Il remercie encore la technique et souhaite à toutes et tous d'excellentes Fêtes de Pâques ainsi qu'un bon retour dans leur foyer.

Il est 22h04 la séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Lionel Winkler

Charlotte Chevallier

Annexes : 5 courriers